

Commission Santé OVR-CH AG 2013 Prilly

1. Infos générales sur la situation en Roumanie (source : Francisc Giurgiu) à propos du ministère de la Santé, qui connaît d'importantes difficultés

- 1,4 % du PIB lui est réservé, c'est donc un budget très limité
- 6 millions d'habitants seulement contribuent aux frais de santé par l'intermédiaire des assurances.
- En 2007, 400 médecins ont quitté le pays pour s'installer dans l'UE. De 2009 à 2012, ce sont environ 9000 médecins formés qui sont partis. De 2007 à 2012, ce sont 14 000 personnes formées aux métiers médicaux (infirmières, aide-soignantes...) qui ont quitté le pays.
- Certains médecins de la République moldave s'installent en Roumanie mais cela ne compense, de loin pas, les départs des médecins roumains.
- 1 million de personnes en milieu rural n'ont pas de médecin de famille et 10 % du territoire n'a aucune couverture médicale.
- Le ministère du Travail et les syndicats sont en discussion pour obtenir des augmentations des contributions. Actuellement, la participation à la couverture médicale est de 11 % pour la part personnelle et de 11 % pour la part patronale. Ces contributions insuffisantes font partie du problème.
- Les riches pouvant se les offrir bénéficient d'interventions privées.
- La carte de santé est valable 6 mois à l'étranger. Le carnet de santé n'existe pas en Roumanie. Un projet de carnet a existé mais, comme il était payant, il a été refusé par la population.
- Réformes de l'organisation du ministère de la Santé en 2011, avec des changements d'affectation, regroupement d'hôpitaux, fermeture de certains, souvent par manque de moyens, parfois aussi pour des raisons de gestion et d'hygiène.
- Une plus grande contribution des mairies a été exigée et elles doivent fournir l'infrastructure médicale : bâtiment, dotation en matériel, etc. Ainsi, quand nous envoyons des lits, ce sont les mairies qui paient le transport. Les hôpitaux sont placés sous la juridiction des mairies qui assurent leur financement via des subsides de l'Etat. Le ministère gère la dotation en personnel médical : le nombre de médecins, les activités médicales, par exemple décision d'ouvrir tel ou tel service. Les hôpitaux peuvent bénéficier d'aides de l'UE via des projets à déposer. En résumé, tout ce qui concerne le point de vue légal dépend du ministère et ce qui concerne la gestion dépend des mairies. Cette situation est bénéfique, car elle oblige les mairies à se responsabiliser.
- Les difficultés les plus importantes en Roumanie proviennent du fait que les lois changent constamment et qu'il n'y pas d'autres choix que de s'y adapter.

2. La commission Santé

- *L'article dans « Le Réseau » N° 46 de Christiane Béguin donne déjà une idée de ce que la Commission « Santé » a réalisé. Des personnes intéressées se sont jointes à Christiane qui continuera d'être répondante pour les actions à gérer. Chacun aidera selon ses disponibilités. Vera Rossel s'occupera de tenir à jour les documents à consulter sur Internet, selon les infos transmises par Christiane et/ou Francisc.*

3. Propositions et projets concrets

La réunion du 2 mars à St-Légier a débouché sur ces quelques idées :

- Poursuite de la prospection et de la récolte de matériel sanitaire à poursuivre (cf. le tableau

dans « *Le Réseau* » N° 46).

- Réunir les informations concernant les conditions de transport.
- Centraliser et actualiser les règlements des formalités douanières.
- De même, en ce qui concerne les autorisations pour la mise en route de matériel médical en RO, qui doit correspondre aux normes européennes et roumaines et être admis par le ministère de la Santé, par des commissions reconnues.
- *Documents en cours de rédaction et qui seront accessibles en format pdf sur le site Internet. Mise à jour à jour chaque fois que cela sera nécessaire.*
- La distribution sur place est très bien assumée par Francisc Giurgiu. Ses compétences sont infiniment précieuses, surtout pour rester au courant des évolutions des règlements et lois en Roumanie. Il participera donc activement à la réactualisation des documents qui peuvent vous être utiles.
- Ouvrir à terme un dépôt en CH et en Roumanie qui stockerait le matériel récolté, avant d'être redistribué en Roumanie. Problème du financement (lieu de stockage et personnel de gestion...). Actuellement, le matériel non encore distribué est entreposé à Târgu Ocna, dans un local partagé avec les pompiers et mis à disposition par une firme locale.

4. Ce que nous pouvons faire ensemble

- Une action croisée, en réseau, peut se mettre en place afin de s'entraider. Travailler en partenariat avec les associations OVR de Suisse et de Roumanie parce que "ensemble on est plus fort".
- Informer Christiane Béguin lorsque du matériel peut être récupéré. Aider au chargement si cela se passe dans votre région.
- Partager des informations. Les signaler pour permettre une actualisation des documents sur le site.
- Il est évident que lorsque du matériel est à récupérer, il peut être mis à disposition des associations OVR, afin de répondre aux besoins des associations locales en Roumanie. Encore faut-il être au courant de ces besoins. Des transports groupés peuvent être bénéfiques s'il s'agit de destinataires dans une même région.
- La Commission « Santé » ne peut, évidemment, pas faire le travail à la place des associations locales.

5. En résumé : Documents sur le site

- Liste de matériel pour répondre aux besoins les plus urgents.
- Infos sur le transport et les formalités douanières (en cours de rédaction).
- Règlements pour l'admission du matériel sanitaire en Roumanie et l'homologation de matériel spécialisé dans les hôpitaux.
- Publication, dès que possible, probablement dans le courant du mois de mai.